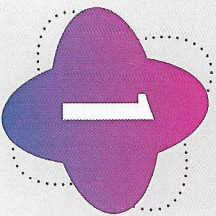


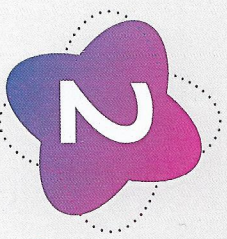
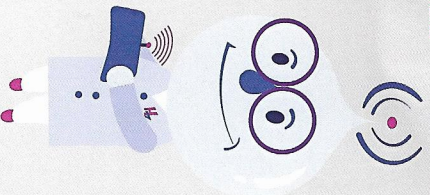
COMMENT SE DÉROULE UNE MESURE ?

Cette opération peut durer entre une et trois heures.



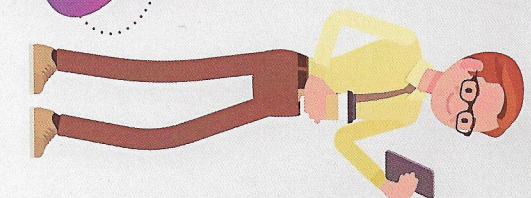
DÉTERMINER LE POINT DE MESURE :

- Vous pouvez choisir le point de mesure.
- Sinon le technicien choisira l'endroit où l'exposition est la plus forte. Pour cela, il déplacera une sonde à 1,5 m du sol dans divers endroits des lieux à mesurer.
- Dans le cas de l'objet communicant, la mesure est en général faite en face de l'objet.



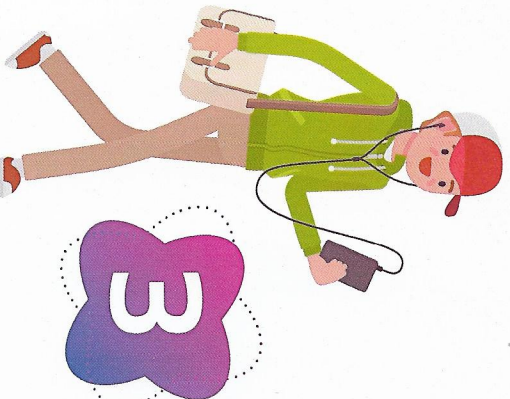
DANS LE CAS D'UNE ÉVALUATION GLOBALE OU DÉTAILLÉE :

Le niveau d'exposition est mesuré en champ électrique à trois hauteurs différentes pour avoir une valeur moyenne sur une hauteur correspondant à la taille d'une personne, sur une durée de six minutes pour chaque hauteur. Le niveau d'exposition est donné en Volt par mètre (V/m). Pour l'évaluation détaillée, le technicien utilise un analyseur de spectre et trois sondes différentes pour couvrir tous les types d'émission d'ondes. Pour l'évaluation globale, une seule sonde est nécessaire.



DANS LE CAS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT :

Le niveau d'exposition est mesuré en champ électrique et en champ magnétique en un seul point et en valeur maximale. Le niveau d'exposition est donné en Volt par mètre pour le champ électrique et en Tesla pour le champ magnétique. Le technicien utilise un analyseur de spectre et deux sondes pour mesurer le champ électrique et le champ magnétique.



COMMENT OBTENIR LE RAPPORT DE MESURE ?

Le rapport de mesure permet de vérifier la conformité du lieu de mesure à la réglementation.

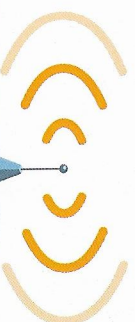
Un courrier électronique indiquant la procédure pour télécharger le rapport complet de mesure sera envoyé au demandeur et à l'ANFR.

Si vous n'êtes pas le demandeur, vous pouvez vous rapprocher de ce dernier pour obtenir le rapport.

Quant à la fiche de synthèse des résultats, elle sera transmise à la Mairie, à l'organisme habilité qui a signé la demande (s'il est différent de la commune), à l'occupant et au propriétaire de l'habitation.

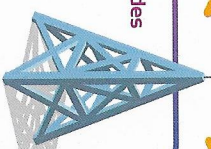
Le rapport public, sans données personnelles vous concernant, sera téléchargeable sur le site de l'ANFR : www.cartoradio.fr.

Cette plateforme permet de trouver l'emplacement des antennes-relais en France et d'avoir accès aux 60 000 mesures d'exposition aux ondes déjà réalisées par l'ANFR.



L'exposition du public aux ondes électromagnétiques :

un phénomène encadré en France et dans le monde



Seuil d'affaires sanitaires entre 198 et 615 V/m selon les bandes de fréquences utilisées. Seuil d'apparition d'effets néfastes pour la santé

615
198
Marge de sécurité

87
Limite réglementaire

entre 28 et 87 V/m selon les bandes de fréquences utilisées, limite qu'il est interdit de dépasser en France

28
1
Niveau moyen d'exposition mesuré inférieur à 1 V/m

QUELLES CONCLUSIONS TIRER DE LA MESURE FAITE ?

SUR LES 60 000 MESURES JUSQU'À L'À RÉALISÉES (HORS COMPTEURS COMMUNICANTS), LA MOYENNE DES NIVEAUX RECENSÉS EST INFÉRIEURE À 1 V/M.

Chaque année, environ 1 % des mesures d'exposition dépassent 6 V/m, niveau d'attention retenu pour définir les points atypiques. Ces points sont conformes à la réglementation mais déclenchent une étude plus approfondie : le dossier sera alors traité par l'ANFR qui informera le demandeur ainsi que les opérateurs concernés pour la mise en œuvre de solutions en vue d'une baisse de l'exposition, sous réserve de faisabilité technique. L'ANFR proposera alors une nouvelle mesure pour vérifier la résorption du point atypique.

Dans les cas très rares où les niveaux mesurés ne respectent pas les limites réglementaires, l'ANFR demande un arrêt immédiat de l'émetteur radioélectrique en cause.

Sur 800 mesures réalisées à 20 cm des compteurs communicants, plus de 50 % d'entre elles n'ont pas détecté de rayonnement malgré un temps de mesure moyen d'une heure. En effet, les compteurs Linxy ne rayonnent pas en continu. Pour l'autre moitié des mesures, des niveaux maximaux de 3,7 V/m et de 0,27 µT ont été mesurés, soit des valeurs plus de 20 fois inférieures aux valeurs limites réglementaires de 87 V/m et 6,25 µT.

